



UNE NÉGOCIATION LIMITEE

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPS CCNT FR
03 AVRIL 2024

COMMISSION
PARITAIRE
SECTORIELLE

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 7 février 2024
2. Intervention de VYV
3. Intervention d'UNIFORMATION
4. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu CPS du 7 février 2024

Le compte rendu CPS du 7 février 2024 est validé.

2. Intervention VYV :

- Décision sur 2 demandes d'aides financées par le Haut Degré de Solidarité (HDS) du régime de santé :

Un rappel est fait concernant les conditions d'attribution des aides HDS. Lorsque les demandes d'aides sont inférieures à 1000 €, les services techniques valident directement, si ce montant est dépassé, la demande passe en commission Paritaire Sectorielle et doit être discutée et validée en séance.

La première demande concerne des remboursements de soins dentaires.

Pour Force Ouvrière, le Haut Degré de Solidarité a été mis en place pour permettre aux salariés d'avoir accès aux soins dont ils ont besoin. Les réserves du HDS permettent de pouvoir répondre favorablement à cette demande donc nous devons le faire.

Cette demande est validée à l'unanimité.

La deuxième demande concerne une association qui souhaite mettre en place une journée de sensibilisation sécurité routière ouverte à tout le monde.

Pour Force Ouvrière, le HDS permet d'aider financièrement les salariés dans la prise en charge de soins. Le HDS n'est pas là pour permettre à une association de financer une action auprès de la population locale. Pour Force Ouvrière c'est NON pour cette demande.

L'ensemble des participants à la CPS vote CONTRE cette demande.

- Présentation des grandes lignes d'une méta-analyse des données du secteur et des enjeux associés :

Les intervenants VYV font une présentation des grandes lignes d'une méta-analyse des données du secteur et des enjeux associés à la qualité de vie au travail. Cette méta-analyse a pour objectif d'identifier les sujets de préventions à travailler sur les métiers et qu'est-ce qui est spécifique au contexte Familles Rurales. La volonté est de proposer une formation participative par une réflexion prospective par l'animation de groupes de travail et un partage des retours de cette formation-action par la combinaison de « classes virtuelles » et de webinaire d'informations. Cette méta-analyse serait financée sur le RI prévoyance, pour un montant de 14 950 € HT pour 13 jours de travail.

Pour Force Ouvrière cette présentation répond plus précisément aux questions que nous posions lors de la précédente Commission Paritaire Sectorielle, notamment sur les différentes étapes de cette méta-analyse et la finalité de chacune des étapes. Avec l'ensemble des éléments présentés nous sommes favorables au choix de cette méta-analyse des données du secteur et des enjeux associés.

L'ensemble des participants à la CPS valide la mise en place de la méta-analyse.

3. Intervention UNIFORMATION :

- Suivi des engagements 2024 sur les fonds légaux, alternance, conventionnels :

En ce qui concerne la proposition qui avait été faite au ministère par les organisations d'employeurs concernées, ALISFA, Familles Rurales et ECLAT, d'ouvrir ce financement à d'autres certifications comme le CPJEPS par la VAE¹ et le BPJEPS par la VAE², les employeurs nous informent qu'ils n'ont pas encore reçu de réponse.

Force Ouvrière n'est aucunement surprise qu'il n'y ait pas de retour du ministère du fait de l'annonce de la baisse des financements de nos secteurs à hauteur d'un milliard d'euros. Cela confirme nos propos tenus lors de la précédente commission où nous expliquions qu'à force d'être aux ordres du ministère, les employeurs devenaient des exécutants de décisions prises à un autre endroit alors que la négociation devrait avoir lieu autour de cette table.

Un point est fait par UNIFORMATION sur les consommations des enveloppes 2024 sur les fonds légaux, contrats de professionnalisations et conventionnels.

4. Questions diverses :

Les employeurs nous informent qu'ils mettent à signature l'avenant sur les nouveaux taux de chargements concernant les modalités de prélèvement de financements sur la réserve du Régime ACTENS. C'est un travail sur un régime spécifique des associations Familles Rurales qui rejoignent la CCNT de la Branche de l'Aide à Domicile.

Prochaine CPS le mercredi 12 juin 2024.

Pour la délégation Force Ouvrière : Catherine Jaegle et Nathalie De Oliveira Callanquin

¹ Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport par la Validation des Acquis de l'Expérience

² Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport par la Validation des Acquis de l'Expérience